

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande du citoyen Cartier, membre du comité de surveillance de la section des Sans-culottes (Paris) à se retirer de son poste, lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande du citoyen Cartier, membre du comité de surveillance de la section des Sans-culottes (Paris) à se retirer de son poste, lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 222;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16130\\_t1\\_0222\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16130_t1_0222_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tien de l'hypocrisie, le sang qu'elle faisait répandre, loin de tendre au bonheur des humains, n'en voulait qu'à leurs richesses ; que, dans son délire, elle s'était follement imaginée, qu'avec l'or du Nouveau-Monde elle pourrait détruire cette liberté qu'elle feint d'adorer, et qui fait son supplice.

Nous vous demandons vu l'importance de l'objet :

1° Que la Convention nomme douze membres pris dans son sein, qui ne se soient encore prononcés ni pour ni contre les colonies ;

2° Que les députés des colonies en soient formellement exclus ;

3° Que les commissaires de Saint-Domingue et tous les colons si injustement détenus soient aussi rendus à la liberté, ceux du club de Massiac exceptés ;

4° Qu'ils soient tous entendus contradictoirement, et en présence les uns des autres, devant la commission qu'il vous plaira nommer ;

5° Que les scellés apposés sur les archives de Saint-Domingue soient levés, et les papiers inventoriés ;

6° Que vous fassiez enfin droit aux réclamations de tant de malheureux, qui ne cessent de vous demander justice ou la mort (67).

[Plusieurs membres désirent que cette grande affaire soit traitée solennellement, non pour servir des passions particulières, mais pour le grand intérêt de la République.] (68)

Un autre membre de la députation [BARET] (69) prend la parole : il annonce que les malheureux déportés ont soif de justice ; ils demandent que l'Assemblée s'occupe de l'affaire des colonies, dans cet instant où elle réunit autour d'elle tous les fonctionnaires qui ont été à Saint-Domingue, et un grand nombre de colons, et qu'elle accorde la liberté provisoire des commissaires de Saint-Domingue, Page et Brulley, sous leur cautionnement et garantie.

Le président leur promet justice, et les assure que déjà elle s'occupe de cette grande affaire (70).

### 39

**La citoyenne Feron, de Versailles [département de Seine-et-Oise], réclame les ar-rérages de vingt mois d'une pension de 1 300 L sur la liste civile, réduite à 1 000 livres.**

**Renvoi au comité des Finances (71).**

(67) *Moniteur*, XXI, 780-781. *Débats*, n° 726, 493.

(68) *J. Paris*, n° 625.

(69) *J. Paris*, n° 625.

(70) *Débats*, n° 726, 493. *J. Mont.*, n° 140 ; *M. U.*, XLIII, 487 ; *J. Fr.*, n° 722 ; *F. de la Républ.*, n° 437 ; *Mess. Soir.*, n° 759 ; *Ann. Patr.*, n° 624 ; *Ann. R. F.*, n° 289 ; *C. Eg.*, n° 759 ; *J. Perlet*, n° 724 ; *J. Paris*, n° 625.

(71) *P.-V.*, XLV, 292.

### 40

**Les citoyennes Aubin, Mesifet et Guiton, de la section de l'Unité [Paris], représentent que leurs maris combattent les satellites des tyrans coalisés depuis seize mois ; que la section leur avoit promis 1 L par jour, et 10 s. par chacun de leurs enfans, mais que depuis sept mois elles ne recevoient que 5 s. par jour, attendu que depuis qu'on s'étoit emparé des 6 000 000 L qui étoient dans les caisses de la commune, la section n'avoit plus de ressources.**

**Renvoi aux comités des Secours publics et de Sûreté générale (72).**

### 41

**Le citoyen Cartier, membre du comité de surveillance de la section des Sans-culottes [Paris], demande à se retirer du poste que ses concitoyens lui avoient désigné.**

**Renvoi au comité de Sûreté générale (73).**

### 42

**Le citoyen Théodore Eberhard écrit à la Convention, de la maison d'arrêt du Plessis, pour lui annoncer qu'il auroit des renseignemens à donner sur l'assassinat qui venoit de se commettre.**

**Renvoi au comité de Sûreté générale (74).**

### 43

**Le citoyen Michel Ressatin, officier de santé, natif de Château-Chinon [département de la Nièvre], détenu dans la maison de l'Égalité, ci-devant Plessis, expose sa détresse et celle de sa famille ; il réclame sa liberté.**

**Renvoi aux comités de Sûreté générale et des Secours publics (75).**

### 44

**Une adresse écrite en anglais est envoyée au président de la Convention nationale, qui lui en fait part.**

**Renvoi au comité de Salut public (76).**

(72) *P.-V.*, XLV, 292.

(73) *P.-V.*, XLV, 292.

(74) *P.-V.*, XLV, 293.

(75) *P.-V.*, XLV, 293.

(76) *P.-V.*, XLV, 293.